



conventions de mise en marché du lait

Les Conventions de mise en marché du lait, telles que définies en 1997 par les décisions arbitrales de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), ont continué à s'appliquer en 1998. Cependant, avec la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, en mars 1998, une nouvelle négociation s'est amorcée. Le consensus de la Conférence a prévu la mise en place du Comité de concertation du secteur laitier, présidé par le premier ministre Lucien Bouchard. Ce comité avait pour mandat de définir et de mettre en œuvre une stratégie de développement des marchés intérieurs et internationaux rentable pour toutes les parties. Il devait aussi revoir les règles d'approvisionnement des usines et celles du Programme optionnel d'exportation afin de permettre l'atteinte de ces objectifs.

En plus de la formation du comité, le consensus de la conférence a confirmé le rôle décisionnel du Comité permanent d'harmonisation des règles de mise en marché canadiennes et québécoises par le décret 853-98 du gouvernement du Québec. Le comité statue sur les sujets impliquant à la fois les producteurs et les transformateurs dans les ententes sur la mise en commun des classes spéciales et sur la mise en commun de tout le lait. Ses décisions constituent le mandat de négociation des représentants du Québec au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et au Comité de supervision de la mise en commun de tout le lait.

Les travaux du Comité de concertation du secteur laitier ont abouti à la signature d'une entente établissant les grands principes du renouvellement des Conventions de mise en marché du lait devant s'appliquer pour une durée de cinq ans, du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 2003.

Parmi ces principes, notons les principaux :

- Assurer une croissance rentable pour tous les partenaires et qui maintient ou accroît l'emploi;
- Respecter les ententes fédérales-provinciales;
- Assurer que le volume de lait mis dans le système permette de dynamiser et stimuler la croissance et d'accroître les exportations.

Un comité de rédaction s'est vu confier le mandat de préparer un projet de Conventions de mise en marché du lait en accord avec les consensus du Comité de concertation du secteur laitier.

En cours de travaux, le comité de rédaction a proposé des aménagements immédiatement nécessaires au comité de négociation qui les a approuvés et fait homologuer. Le Programme optionnel d'exportation (POE) a été amélioré par l'augmentation du volume de lait offert par son entremise et par la simplification du processus de dépôt et d'acceptation des offres. Il y a aussi eu

entente sur des modifications de prix reflétant les cibles de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6) et sur le principe du paiement selon l'utilisation finale des composants dans le produit. Le comité de négociation a de plus convenu d'établir un fonds conjoint de promotion producteurs et transformateurs totalisant 1,4 million de dollars et devant être utilisé pour augmenter la consommation des crèmes et des laits aromatisés.

Le comité de rédaction en était à la finalisation de son projet de conventions en décembre 1998 et s'apprêtait à le remettre au comité de négociation qui doit l'approuver et en demander l'homologation.

MILK MARKETING AGREEMENTS

The Milk Marketing Agreements, as defined in 1997 by the arbitration decisions of the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), continued to apply in 1998. However, with the Quebec Agriculture and Agri-Food Conference in March 1998, a new round of negotiations began. Based on the consensus of the Conference, a Dairy Industry Working Committee was set up, chaired by Premier Lucien Bouchard. This Committee's mandate was to define and implement a strategy to develop domestic and international markets profitable for all participants. In addition, it was requested to review the plant supply and Optional Export Program rules in order to achieve these objectives.

In addition to forming the Committee, the Conference consensus confirmed the decision-making role of the Standing Committee on Harmonization of Canadian and Quebec Marketing Rules under the Quebec government's Decree 853-98. The Committee rules on issues involving both producers and processors under the Special Class Pooling and All-Milk Pooling Agreements. Its decisions are the negotiating mandate for Quebec's representatives on the Canadian Milk Supply Management Committee and the All-Milk Pooling Supervisory Body.

The efforts of the Dairy Industry Working Committee led to the signing of an agreement establishing the major principles for renewal of the Milk Marketing Agreements, to apply for a five-year period from August 1, 1998 to July 31, 2003.

The main principles are:

- ensure profitable growth for all partners that maintains or increases employment;
- comply with federal-provincial agreements;
- ensure that the volume of milk put into the system invigorates the industry, stimulates growth and increases exports.

A Drafting Committee was mandated to draft Milk Marketing Agreements in accordance with the consensus positions of the Dairy Industry Working Committee.

During its deliberations, the Drafting Committee proposed immediately necessary changes to the Negotiating Committee, which approved them and had them ratified. The Optional Export Program (OEP) was improved by increasing the volume of milk offered under this program and by simplifying the procedure for presenting and accepting offers. There was also an agreement on price changes reflecting the targets of the Agreement on All-Milk Pooling (P6) and the principle of payment based on end-use of components in products. The Negotiating Committee also agreed to establish a producer and processor joint promotion fund totalling \$1.4 million, to be used to increase consumption of flavoured cream and milk.

The Drafting Committee was on the verge of finalizing its draft agreement in December 1998 and was preparing to submit it to the Negotiating Committee, which has to approve it and request its ratification.